



Syndicat intercommunal d'Assainissement de Parmain l'Isle-Adam

Monsieur le Maire
Mairie
Place Georges Clémenceau
95620 PARMAIN

OBJET : SDEA et zonage de l'assainissement.

Affaire suivie par : Caroline LYON.

Monsieur le Maire,

Le SIAPIA dispose de la compétence assainissement, collectif et autonome sur le territoire des communes de l'Isle-Adam et Parmain.

Dans ce cadre, il a débuté en 2008, les démarches visant à mettre en place un Schéma Directeur de l'Eau et l'Assainissement. Celui-ci comprenant les données sur l'Eau Potable, relevant des attributions du SIAEP de la Région de L'Isle-Adam et sur les Eaux Pluviales, compétence communale, ces entités ont été associées.

Après accord préalable des services de la Police de l'Eau et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le SIAPIA a validé le SDEA, lors de la séance ordinaire du Comité Syndical du 11 avril 2023. Il est composé :

- les 5 phases initiales réalisées :
 - Phase 1 : recueil des données, synthèse des études, enquêtes de terrain, mise à jour des plans, de réseaux et premier diagnostic, pré-bilan sur la ressource en eau souterraine et sur le milieu naturel aquatique superficiel ;
 - Phase 2 : Diagnostic des flux et des charges en pollution via une campagne de mesures, visites des établissements industriels ;
 - Phase 3 : Localisation précise des anomalies (inspections télévisées, tests fumées), modélisation des ruissellements et écoulements, diagnostic écologique ;
 - Phase 4 : Bilan des désordres et proposition d'un programme d'actions ;
 - Phase 5 : Répartition du programme de travaux en tranche annuelle et incidence sur le prix de l'eau, rédaction des dossiers d'enquêtes publiques de zonage et du contrat de bassin ;
 - la note complémentaire demandée par l'AESN relative au choix de l'assainissement autonome pour l'île du Prieuré et le Pré du Lay,
 - le programme des travaux effectués par le SIAPIA depuis 2008,
 - la mise en parallèle du programme de travaux issu de la phase 5 du SDEA par rapport à l'évolution de l'urbanisation et la consistance des opérations d'assainissement du SIAPIA réellement entreprises,
 - et le Schéma de distribution de l'Eau Potable du SIAEP de la Région de l'Isle-Adam.

Il a été également approuvé par les différentes parties :

- le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam, le 5 juillet 2023,
- la commune de l'Isle-Adam, le 7 juillet 2023,
- et la commune de Parmain, le 27 septembre 2023.

La prochaine étape pour le SIAPIA est de lancer la procédure d'enquête publique du zonage de l'Assainissement qui devrait débuter sur l'exercice 2024, après mise à jour du dossier et visa de la Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

A l'issue de celle-ci, les différentes assemblées devront entériner ce zonage qui devra ensuite être annexé au PLU des communes.

Lors des trois réunions organisées par la Mairie de Parmain pour l'élaboration du PLU, le SIAPIA a été convié. Même s'il n'était pas représenté physiquement, une réponse écrite était apportée, si besoin, aux différentes sollicitations (cabinet d'études, ...).

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Fait à l'Isle-Adam, le 21 mars 2024.
Le Président du SIAPIA, Michel ARMAND.



Syndicat intercommunal d'Assainissement
de Parmain l'Isle-Adam

Direction et Services Administratifs :
1, avenue Jules Dupré
95290 L'ISLE-ADAM

Tél : 01 34 69 17 06

e-mail : contact@siapia.fr

Ouvert du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Fermé au public le mercredi après-midi.